

Compte rendu du Conseil Municipal

du 14 Juin 2021

PRESENTS : M. ARNAUD Jean-Yves, M. BOYER-MAZUREL Yoann, M. DINYTASZ Dominique, Mme DUBOIS Jocelyne, Mme GARACHON Corinne, M. MATHIEU Guillaume, M. MONTEIL Eric, M. OLIVIER Pascal, Mme PEYNET Nathalie, Mme VALENTIN Jocelyne, Mme WALEWSKI Renée, M. MAZEROLLE Christian, Mme WITTRANT Sophie, Mme LEFEBVRE Émilie.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARACHON Corinne,

Lecture du compte rendu du 10 mai et approbation

PLAN DE RELANCE FIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Département a voté en date du 16 avril 2021 une enveloppe complémentaire de 4 millions d'euros dans le cadre du plan de relance FIC. Cette enveloppe donne à titre exceptionnel, la possibilité aux communes d'avoir pour 2021 deux projets financés au titre du FIC.

Les dossiers doivent être renvoyé au Département avant le 15 juillet.

Le montant de subvention attribué dans le cadre de cette enveloppe complémentaire sera défini en fonction de tous les dossiers reçus et éligibles. Dans un souci d'équité, une clé de répartition sera établie afin de permettre de satisfaire au mieux la totalité des demandes.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la réfection du mur du cimetière et du mur mitoyen vers chez Mme BARRIER.

Le montant de ces travaux s'élève à 19 425.60 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier et à signer tous documents se rapportant à celui-ci.

RESTAURATION ABBAYE « ETUDE COMPLEMENTAIRE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par courrier du 1^{er} janvier 2021, les services de la DRAC ont demandé un complément d'études concernant les travaux de restauration de l'abbaye Saint-Ménélee. Ce complément a pour objet l'étude structurelle de l'abbaye.

En accord avec les services de la DRAC le bureau d'étude structure retenu est BMI pour un montant de 8 190 € HT. Ce bureau d'étude ne réalisant pas les descriptifs quantitatifs estimatifs financiers des travaux de préconisation structurelles, ceux-ci seront réalisés par le cabinet ACA Architectes de Clermont-Ferrand pour un montant de 3 600 € HT.

Le montant est réparti comme suit :

BMI (bureau d'étude structure) : 8 190.00 € HT

ACA Architectes et Associés : 3 600.00 € HT

Monsieur le Maire propose d'adresser une demande de subvention pour cette étude complémentaire à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Départemental :

ETAT	40%	4 716.00 € HT
Conseil Régional	30%	3 537.00 € HT
Conseil Départemental	24%	2 829.60 € HT
Financement commune	6%	707.40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Autorise que cette étude soit réalisée,
- ✓ Demande que les dossiers de subvention soient adressés à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Départemental,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ILLUMINATIONS DE NOEL 2021/2022

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public « Illuminations 2021/2022 ».

4 motifs sont à remplacer et 2 nouveaux seront mis en haut du Bourg.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le S.I.E.G, l'estimation des dépenses s'élève à 4 300 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Un fonds de concours sera demandé à la commune soit 2 651.60 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

APPROUVE les travaux d'éclairage public « Illuminations 2021/2022 ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux.

DE FIXER la participation de la commune au financement des dépenses à 2 651.60 €

CONTRAT CONTRACTUEL AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le contrat de Patrice SIGAL se terminera le 31 juillet 2021 (1^{er}/08/20 au 31/07/21). La durée totale de ses contrats ne pourra pas excéder 6 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de Monsieur SIGAL pour une durée d'un an à partir du 1^{er} août 2021.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que si les élections sont organisées dans une même salle, les fonctions de président et de secrétaire du bureau de vote pourront être mutualisées.

TENU DU BUREAU DE VOTE
8 HEURES - 18HEURES

DEPARTEMENTALES

1^{er} tour

HORAIRES	CONSEILLERS
8H – 10H30	Emilie LEFEBVRE, Jocelyne DUBOIS, Renée WALEWSKI
10H30 – 13H	Pascal OLIVIER, Sophie WITTRANT, Nathalie PEYNET
13H – 15H30	Jean-Yves ARNAUD, Jocelyne DUBOIS, Renée WALEWSKI
15H30– 18H	Pascal OLIVIER, Sophie WITTRANT, Nathalie PEYNET

BUREAU

Président : Jean-Yves ARNAUD

Assesseurs : Nathalie PEYNET – Pascal OLIVIER

Secrétaire : Dominique DINYTASZ

TENU DU BUREAU DE VOTE
8 HEURES - 18HEURES

REGIONALES

1^{er} tour

HORAIRES	CONSEILLERS
8H – 10H30	Corinne GARACHON, Eric MONTEIL, Guillaume MATHIEU
10H30 – 13H	Jocelyne VALENTIN, Dominique DINYTASZ, Christian MAZEROLLE
13H – 15H30	Corinne GARACHON, Eric MONTEIL, Guillaume MATHIEU
15H30– 18H	Jocelyne VALENTIN, Dominique DINYTASZ, Christian MAZEROLLE

BUREAU

Président : Jean-Yves ARNAUD

Assesseurs: Renée WALEWSKI – Jocelyne DUBOIS

Secrétaire : Dominique DINYTASZ

TENU DU BUREAU DE VOTE
8 HEURES - 18HEURES

DEPARTEMENTALES

2^{ème} tour

HORAIRES	CONSEILLERS
8H – 10H30	Jean-Yves ARNAUD, Jocelyne DUBOIS, Renée WALEWSKI
10H30 – 13H	Pascal OLIVIER, Sophie WITTRANT, Nathalie PEYNET
13H – 15H30	Jean-Yves ARNAUD, Jocelyne DUBOIS, Renée WALEWSKI
15H30– 18H	Pascal OLIVIER, Sophie WITTRANT, Nathalie PEYNET

BUREAU

Président : Jean-Yves ARNAUD

Assesseurs : Nathalie PEYNET – Pascal OLIVIER

Secrétaire : Dominique DINYTASZ

TENU DU BUREAU DE VOTE
8 HEURES - 18HEURES

REGIONALES

2^{ème} tour

HORAIRES	CONSEILLERS
8H – 10H30	Corinne GARACHON, Yoann BOYER-MASUREL, Guillaume MATHIEU
10H30 – 13H	Jocelyne VALENTIN, Dominique DINYTASZ, Jean-Yves ARNAUD
13H – 15H30	Corinne GARACHON, Yoann BOYER-MASUREL, Guillaume MATHIEU
15H30– 18H	Jocelyne VALENTIN, Dominique DINYTASZ, Jean-Yves ARNAUD

BUREAU

Président : Jean-Yves ARNAUD

Assesseurs: Renée WALEWSKI – Jocelyne DUBOIS

Secrétaire : Dominique DINYTASZ

LOYER PETIT LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ du locataire, un contrôle a été effectué par l'entreprise CHATELUT pour vérifier si le bois de l'appartement n'avait pas de capricornes. Rien n'a été trouvé, l'appartement peut être reloué.

Monsieur le Maire, rappelle les conditions de locations actuelles et demande si le Conseil souhaite apporter des modifications.

- Montant du loyer 200 euros,
- Provision sur charges de 0 euros,
- Le locataire devra mettre le compteur d'électricité à son nom,
- Les aides de la CAF concernant le logement seront directement versées à la commune,
- Une demande de FSL sera faite si nécessaire,
- L'assurance du logement sera demandée à la signature du bail,
- Un état des lieux « entrée et sortie » détaillé sera réalisé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,
(2 abstentions)

Modifie les montants du loyer et de la provision sur charges comme suit :

→ Loyer (chauffage et eau compris) : 220 €

→ Provision sur charges : 20 €

Accepte les autres conditions de location,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

EMPRUNT GENDARMERIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'octroi de la subvention DETR (72 437€) pour les travaux de la gendarmerie, un emprunt doit être contracté pour financer une partie de ceux-ci.

Une proposition a été demandée au Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire et la Banques des territoires.

La Banque Populaire ne prête pas aux communes, la Banques des territoires nous demande de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux démontrant un gain estimé supérieur à 30%.

Ci-dessous les propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

	DUREE	TAUX	PERIODICITE	ECHEANCE		INTERETS TOTAL	
CAISSE D'EPARGNE	15	0,74%	Trimestrielle	1 762,42 €	soit 7 049,67 € / an	5 895,03 €	Frais de dossier 150 €
	15	0,76%	Annuelle	7 079,16 €		6 337,39 €	
	20	0,94%	Trimestrielle	1 372,64 €	5 490,57 € / an	9 961,47 €	
	20	0,96%	Annuelle	5 519,24 €		10 534,79 €	
CREDIT AGRICOLE	15	0,80%	Trimestrielle	1 770,33 €	soit 7 081,32€ / an	6 219,82 €	Frais de dossier 100 €
	15	0,80%	Annuelle	7 101,26 €		6 518,96 €	
	20	1,01%	Trimestrielle	1 382,07 €	soit 5 528,28€ / an	10 565,57 €	
	20	1,01%	Annuelle	5 547,11 €		10 942,25 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la Caisse d'Epargne.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant du prêt : 100 000 €

Durée d'amortissement : 180 mois

Taux fixe : 0.74 %

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 150 €

Le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

EMPLOI A DUREE DETERMINE D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite recruter des agents contractuels pendant la période estivale. Deux jeunes de la commune ont fait une demande pour le mois de juillet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

La création du 1^{er} juillet au 31 août 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

FLEURISSEMENT

- Pont de Menat et les Bretonnes, les fleurs seront achetées chez M. MELIN.

PANNEAUX / EPAVES VOITURES

- Un arrêté sera pris pour interdire l'accès aux véhicules de plus de 3T5 (sauf pour les livraisons et les secours d'urgences) dans la rue communale 218 qui passe vers chez M. ARNAUD Jean-Pierre et ressort vers les locaux techniques de la commune.
- L'épave de la voiture vers la station d'épuration du bourg sera enlevée prochainement, la gendarmerie nous a confirmé qu'au bout de trois mois, la commune pouvait faire le nécessaire.
- Concernant la voiture qui se trouve en face de la place de la mairie, un courrier sera adressé au propriétaire.
- La Direction Départementale des Territoires doit envoyer un courrier de mise en demeure au propriétaire des véhicules qui se trouvent sur un terrain près du cimetière.

FETE PATRONALE

- La fête patronale aura lieu les 3 et 4 juillet au programme :
 - ✓ Concours de pétanque,
 - ✓ Concours de pêche,
 - ✓ Randonnée,

- ✓ Manœuvre et démonstration par les pompiers,
- ✓ Kermesse de l'école Buissonnière,
- ✓ Feu d'artifice,
- ✓ Vin d'honneur offert par la commune avec la participation de STROH Joachim (musique).

UNION BOULISTE PIOGATOISE

- Un concours de pétanque aura lieu le mercredi 14 juillet au foyer rural.

SITE DE NAVOIRAT

- La rampe est sécurisée et un devis est en cours.
- Le panneau en lave sera remplacé et financé par les fonds leader.

MUSEE

- Monsieur Dominique DINYTASZ refait la peinture dans la salle des fresques. Des panneaux explicatifs (pour les fresques) seront réalisés par Renée WALEWSKI et Jean-François CANCELLIERI.
- Madame Renée WALEWSKI souhaite que la commune adhère à l'association Synergies, Initiatives et Expression culturelle des Territoires du pays Brayaud et Combrailles.
- Madame Jocelyne VALENTIN souhaite que la salle de Cléopâtre soit ouverte au public.
- Une visite du Bourg de Menat aura lieu le mardi 17 août de 14h à 17heures avec Renée COUPPAT. Cette visite est ouverte à tous et financée par la commune.

MA COMMUNE AU NATUREL

- Visite de la commune le 30 juillet à 14h45.

DUBOIS Jocelyne

- Trous à boucher à Deux Forts,
- Organisation du Marché de Terroir semi nocturne au Tarteaux le 23 juillet,
- Organisation réunion publique pour l'adressage.

Fin de séance : 20 heures 15

Prochaine réunion : le 26 juillet 2021